



# Pfetterhouse

## Infos

N° 195  
Avril 2019

Tél : 03 89 25 61 01  
<http://www.pfetterhouse.net>  
[secretariat.mairie@pfetterhouse.net](mailto:secretariat.mairie@pfetterhouse.net)

### COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2019

**Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie sous la présidence du Maire Jean Rodolphe FRISCH pour délibérer et arrêter les décisions suivantes :**

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire souligne la réussite de la cavalcade qui a été exceptionnelle tant par le nombre et la qualité des chars, des groupes participants, que par le nombre public massé le long du parcours.

Il félicite et remercie chaleureusement M. HEYER Morand, Président du Comité des Fêtes, son équipe, les associations du village ainsi que les très nombreux bénévoles qui ont contribué au succès de la manifestation et au fastidieux nettoyage des rues après celle-ci.

#### **1/ Compte Administratif Commune et Compte de Gestion 2018 – Résultats.**

Le Conseil Municipal prend connaissance des résultats dégagés par le compte administratif 2018 avant prise en compte des restes à réaliser, soit :

- un excédent de 199 262,33 € en section de fonctionnement,
- un déficit de 311 036,46 € en section d'investissement.

Au vu des restes à réaliser au 31/12/2018 en section d'investissement (dépenses : 10 505 € / re-

cettes : 180 000 €), le Conseil Municipal reprend ces résultats dans le budget primitif 2019 et y affecte les sommes de :

- 311 036,46 € au compte de dépenses 001 d'investissement (résultat cumulé d'investissement),
- 141 541,46 € de l'excédent de fonctionnement 2018 au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) pour couvrir le déficit d'investissement,
- 57 720,87 € de l'excédent de fonctionnement 2018 au compte de recettes 002 (résultat de fonctionnement reporté).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le compte administratif 2018 à l'unanimité des voix ainsi que le compte de gestion de la Trésorerie qui présente un résultat identique, après que M. le Maire ait quitté la salle de séance.

#### **2/ Budget Primitif 2019.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité des voix, le budget primitif 2019 qui s'équilibre à :

- 715 377,87 € en dépenses et recettes de fonctionnement,
- 522 663,33 € en dépenses et recettes d'investissement.



# RELEVÉ D'EAU A L'INTÉRIEUR

Comme prévu, la réalisation de la chaufferie centrale avec réseau de canalisations de distribution pour les bâtiments communaux **s'est effectuée sans prêt et sans augmentation de taxes.**

Le crédit relais mis en place pendant la durée de l'opération afin de permettre le règlement des factures aux entreprises a été entièrement remboursé au mois de novembre 2018, après obtention des subventions prévues.

### **3/ Vote des taxes locales.**

## **PAS D'AUGMENTATION**

Compte tenu du contexte économique et malgré la baisse prévue d'une dotation d'Etat, le Conseil Municipal, après délibération et vote à l'unanimité des voix, décide **de ne pas augmenter pour l'année 2019 les taux d'imposition des trois taxes locales qui sont de sa compétence**, et qui s'établissent comme suit :

- Taxe d'habitation :

13,18 % (moyenne départementale 2018 : 23,18 %),

- Taxe foncière sur les propriétés bâties :

7,59% (moyenne départementale 2018 : 17,31 %),

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties :

60,08 % (moyenne départementale 2018 : 67,83 %).

### **4/ Compte administratif du Service des Eaux et Compte de gestion 2018 - Résultats.**

Les conseillers prennent connaissance des résultats dégagés par le compte administratif 2018 avant prise en compte des restes à réaliser, soit :

- un excédent de 52 135,35 € en section d'exploitation,

- un excédent de 245 222,41 € en section d'investissement.

Des restes à réaliser en dépenses d'investissement sont également pris en compte pour un montant de 2 315 €.

Le Conseil Municipal reprend ces résultats dans le budget primitif 2019 et y affecte les sommes de :

- 52 135,35 € de l'excédent de fonctionnement 2018 au compte de recettes 002 (excédent d'exploitation reporté).

- 245 222,41 € de l'excédent d'investissement au compte de recette 001 (excédent d'investissement reporté).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le compte administratif 2018 à l'unanimité des voix ainsi que le compte de gestion de la Trésorerie qui présente un résultat identique, après que M. le Maire ait quitté la salle de séance.

### **5/ Budget primitif du Service des Eaux 2019.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité des voix, le budget primitif 2019 qui s'équilibre à :

- 145 026,35 € en dépenses et recettes d'exploitation,

- 1 482 948,76 € en dépenses et recettes d'investissement.

Le budget d'investissement inclut la réalisation des travaux relatifs au traitement de l'agressivité de l'eau qui ont démarré début d'année.

Pour rappel, ces travaux consistent en la mise en place d'une unité de traitement près du réservoir, la jonction directe de l'adduction d'eau en provenance du puit « Grosse Noden » vers le réservoir et le remplacement de la conduite en provenance des sources près de la station de pompage du Moulin.

Ils garantiront une qualité physique irréprochable de notre eau et permettront de faire disparaître son agressivité.

Ces effets bénéfiques pour les installations des particuliers, s'ajouteront aux exigences de qualité bactériologiques et physico-chimiques, de sorte que nous nous permettons d'affirmer que l'eau de Pfetterhouse sera de qualité irréprochable à la fin des opérations en cours.

Compte tenu des emprunts contractés pour financer ce lourd investissement augmenté de la TVA, une hausse de 7 centimes du prix du mètre cube d'eau s'avère nécessaire.

### **6/ Prix de l'eau.**

Compte tenu de l'importance de l'investissement prévu et des aides financières revues à la baisse, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, décide de porter le prix de la part communale du mètre cube d'eau à **1,32 €.**

Les tarifs dégressifs pour les consommations semestrielles supérieures à 499 m<sup>3</sup> varient proportionnellement à l'augmentation.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, le prix du mètre cube d'eau se répartit comme suit :

Part communale :

- 1,32 € de 1 à 499 m<sup>3</sup> facturés par semestre,
- 1,16 € de 500 à 1500 m<sup>3</sup> facturés par semestre,
- 1,04 € à partir de 1501 m<sup>3</sup> facturés par semestre.

Agence de l'Eau Rhin-Meuse :

- Redevance pour pollution de l'eau : 0,350 € par m<sup>3</sup>.

**7/ Compte administratif du lotissement rue des Prés et compte de gestion - Résultats.**

Après avoir constaté les résultats dégagés par le compte administratif au 31 Décembre 2018 :

- un excédent de 110 947,96 € en section de fonctionnement,
- un résultat nul en section d'investissement, soit un excédent global de 110 947,96 € pour l'exercice 2018, le Conseil Municipal décide de reprendre ces résultats dans le budget primitif 2019 et y affecte la somme de :
- 110 947,96 € en réserve de fonctionnement (compte 002, Résultat de fonctionnement reporté).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le compte administratif 2018 à l'unanimité des voix ainsi que le compte de gestion de la Trésorerie qui présente un résultat identique, après que M. le Maire ait quitté la salle de séance.

**8/ Budget primitif du lotissement rue des Prés 2019.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité des voix, le budget primitif 2019 qui s'établit comme suit :

- 10 000 € en dépenses de fonctionnement,
- 165 507,96 € en recette de fonctionnement,
- nul pour la section d'investissement.

Ce budget annexe sera clos dès vente de la dernière parcelle de terrain et pose d'une seconde couche d'enrobée sur la Rue des Prés.

**9/ Droit de préemption urbain.**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal n'exerce pas son droit de préemption sur le projet de transaction suivant :

- Mme BEH Anne-Louise d'Altkirch vend une maison d'habitation située 6 rue de la Gare à Pfetterhouse sur une parcelle cadastrée section 1, n° 247, d'une superficie de 3,80 ares, à Mme SCHLIER Lauriane de Pfetterhouse.

**10/ Admission d'un permissionnaire de chasse sur les lots n° 2 et 3.**

Conformément à l'article 20 du Cahier des Charges des chasses communales du Haut-Rhin, le Conseil Municipal est sollicité pour l'agrément d'un permissionnaire déclaré par M. Yves BANDI, locataire des lots n° 2 et 3, à savoir M. Fabrice MOUTTET de Rebeuvelier (Suisse).

Vu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'agréer M. Fabrice MOUTTET en qualité de permissionnaire des lots de chasse communal n° 2 et 3.

**11/ Aménagement de la forêt. Point sur la décharge de terre à la Retschig.**

Par décision du 23 Janvier dernier, le Conseil Municipal avait programmé une opération d'aménagement permettant la décharge de terres inertes Section 27 N°53 en face du secteur déjà remblayé au lieu-dit « Retschig »

Cette opération doit permettre aux entreprises de décharger les terrains excavés lors des travaux concernant l'eau potable mais également aux habitants de décharger des matériaux inertes en provenance de leurs travaux particuliers, sous contrôle de la Commune.

Cette opération est actuellement en cours, et contrairement à l'opération précédente, l'ONF, par son représentant local, ayant alerté ses supérieurs, formule des observations, interdictions et refus de coupe de quelques arbres. Les Instance Départementales (DDT-DREAL), alertées par l'ONF, nous somment d'arrêter cette opération, malgré d'une part les services que cela rend aux habitants, et d'autre part la prévision de replantation forestière après la fin du nivellement.

Pour le moment, il s'agira de finaliser l'aménagement actuel en cours, mais le problème de décharge reste entier pour le futur et pour le service à nos habitants... la suite des opérations dès nouveaux éléments en attente de l'administration.

## **12/ Remplacement des fenêtres du château d'eau.**

Le Conseil Municipal confie le remplacement des 34 fenêtres à l'entreprise Bigstores de Koestlach qui présente l'offre la mieux disante, pour un montant de 9 382,38 € HT.

Une demande de subvention est en cours d'instruction au Conseil Départemental.

## **13/Participation au Fonds de Concours de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue (CCSAL) pour la mise en place du Très Haut Débit.**

Par délibération du 20/9/2018, la CCSAL a approuvé la Convention de Financement avec la Région Grand Est dans le cadre de la mise en place du Très Haut Débit.

Cette convention fait suite à la mise en œuvre d'une compétence facultative intitulée « l'aménagement numérique ».

De facto, en vertu du principe d'exclusivité régissant l'intercommunalité, la CCSAL est seule à pouvoir agir en la matière, les communes membres en étant totalement dessaisies et la prise en charge des dépenses afférentes incombant à la Communauté et à elle seule.

La CCSAL a décidé la mise en place d'un fonds de concours, prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales, et souhaite faire contribuer les Communes membres à hauteur de 50 % de la dépense globale lui incombant.

A cet effet, elle demande au Conseil Municipal de décider d'une telle participation, à hauteur de 46 725 euros, en fonction du projet de répartition proposé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix :

- Rappel que l'ancienne C.C de la Largue avait décidé de prendre en charge la totalité de l'opération
- Dit que la CCSAL est seule contractante avec la Région Grand Est,
- Précise que le principe d'exclusivité s'applique en la matière puisqu'il s'agit de la mise en œuvre d'une compétence facultative,
- Estime que le Très Haut Débit est un investissement structurel régional important devant être financé par la CCSAL.

- Précise que la participation au Fonds de Concours doit être décidée par le Conseil Municipal,
- Décide de s'opposer à une quelconque participation au Fonds de Concours pour la mise en place du Très Haut Débit.

## **14/ Commission écoles, environnement, cadre de vie, vie associative.**

- Les conseils d'écoles du 2<sup>ème</sup> trimestre des écoles élémentaire et maternelle ont eu lieu. Une synthèse des demandes formulées a été distribuée aux conseillers pour analyse.

- **L'ouverture de la décharge municipale** reprendra son rythme hebdomadaire le **Samedi 6 Avril 2019 de 14 h à 16 h**. Suite à des contrôles administratifs **il est interdit de faire du feu**

**Rappel** : Seuls les déchets végétaux (branches, gazon, résidus de jardin...) sont concernés.

Les branches en tas d'un côté et le gazon et résidus en tas d'un autre côté. Pour les gravats de démolition et autres matériaux inertes, s'adresser en mairie ou contacter l'adjoint Morand HEYER.

- L'opération « **HAUT-RHIN PROPRE** » pilotée par le Conseil Départemental a eu lieu le Samedi 6 avril 2019. Elle est effectuée par les conseillers municipaux et tous les volontaires du village qui veulent bien se joindre à eux.

La Municipalité remercie les participants à cette matinée éco-citoyenne et invite chaque habitant à contribuer à sa façon, durant toute l'année, à cette démarche pour faire de Pfetterhouse un modèle environnemental.

- Le traditionnel **marché de printemps** aura lieu le samedi 27 avril 2019. Une information détaillée sera transmise ultérieurement.

## **15/ Commission forêt.**

- 706 m3 de bois d'œuvre provenant de la forêt communale ont été cédés à la vente de bois du 12/3/19 à Bernwiller pour un prix de 41 912 €.

- Les fonds de coupe aux particuliers seront attribués dès que les bûcherons du SIGFRA auront évacué les bois d'industrie en long (voir ci-dessous).

- Les extincteurs ont été vérifiés ainsi que les dispositifs de sécurité de la salle des fêtes.

## INFORMATIONS PRATIQUES

### Vente de bois



Pour des raisons indépendantes de notre volonté, les fonds de coupe ne sont pas encore prêts.

Comme par le passé, les personnes s'étant inscrites en mairie seront prévenus par courrier de la date d'attribution des lots .

***Merci de votre compréhension !!!***

### Chantier Agressivité de l'Eau



Les travaux concernant le réseau d'eau impactent dorénavant directement les habitants de certains quartiers.

Nous nous excusons pour la gêne occasionnée et remercions les habitants pour leur compréhension.

### Cérémonie du 8 Mai

La Municipalité et la Section locale de l'Union Nationale des Combattants commémoreront l'armistice du 8 mai selon le programme ci-après :

**10 heures** : Messe

**11 heures** : Cérémonie aux Monuments aux Morts

La population est cordialement invitée à cette cérémonie du souvenir ainsi qu'au verre de l'amitié servi à la Salle des Fêtes à l'issue de la cérémonie.

### Information



Suite aux actes d'incivilités commis sur le parking et aux abords du magasin, nous nous sommes vus contraints d'installer un dispositif de vidéosurveillance extérieur.

Nous tenons à rappeler aux propriétaires indéliçats de chiens que le parking et les trottoirs de la Commune ne sont pas des lieux d'aisances pour nos amis à quatre pattes.

Si toutefois un « accident » se produisait, sachez que nous pouvons vous fournir à un prix correct des sacs poubelles de différents formats et des gants adaptés à toutes les tailles de mains pour ramasser ledit accident.

A bon entendeur....

***L'équipe Proxi***

## Communication de l'Ecole Maternelle



### Scolarisation des enfants de 2 ans



L'école maternelle de Pfetterhouse scolarise les enfants à partir de 2 ans (enfants nés en 2017). La directrice prendra contact avec les parents d'enfants concernés afin de planifier un rendez vous. , celui-ci s'articulera autour de l'organisation de la scolarisation des enfants de 2 ans et de ses objectifs, la découverte de l'établissement...



### Inscription pour la rentrée 2019



Les inscriptions des enfants nés en 2016 (petite section, non scolarisés actuellement en TPS) et 2017 (toute petite section) pour l'entrée à l'école maternelle en Septembre 2019 auront lieu les :

**Vendredi 26 Avril et Lundi 29 Avril 2019**

Selon la réglementation, merci de vous rendre **en mairie** ces jours précis, durant les horaires d'ouverture de **9h à 12h et de 14h à 18h** muni des documents suivants : Justificatif de domicile, Livret de famille, Carnet de Santé de l'enfant et Fiche de renseignements (transmis par l'école ou à récupérer en Mairie).

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter la Directrice, Madame MOROSINOTTO Gaëlle, par téléphone au **03 89 07 61 71** aux horaires d'école ou par email : [ce.0680726v@ac-strasbourg.fr](mailto:ce.0680726v@ac-strasbourg.fr).

## Concert de la Musique Municipale

La **Musique Municipale de Pfetterhouse** vous invite à son



### **CONCERT de PRINTEMPS**

**Samedi 13 Avril 2019 à 20 h 15**



à la salle des Fêtes de Pfetterhouse

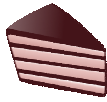


**Venez nombreux!!**



## Servants de messe : Messe des Rameaux

A l'issue de la Messe des Rameaux **le dimanche 14 Avril à 12h**, une vente de pâtisseries est organisée par les servants de messe afin de financer une sortie fin Août.



**Merci pour votre générosité !!!**



## Don du sang et AG des Donneurs de sang

Les Donneurs de Sang vous invitent :

- **à leur prochain Don du Sang le :**

**Jeudi 11 avril 2019 à la Salle des Fêtes de 16h30 à 19h30**

- **à leur Assemblée Générale le :**

**Vendredi 10 mai 2019 à la salle des Fêtes à 19h**

Cette réunion sera suivie d'un apéro dinatoire servi à l'occasion des **50 ans** de l'association.

**Venez nombreux !!!**



## Regroupement Gendarmerie Pfetterhouse - Dannemarie

Depuis le 1er Mars dernier, suite à une réorganisation, la gendarmerie de Pfetterhouse a été regroupée avec la gendarmerie de Dannemarie (avant Ferrette).

**En cas de besoin, le regroupement est joignable au 03.89.25.61.06 ou [cob.dannemarie@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:cob.dannemarie@gendarmerie.interieur.gouv.fr)**

**Heures d'ouverture de la Gendarmerie de Pfetterhouse:**

**Mardi et Vendredi de 9h à 12h**

## Anniversaires de Mai et Juin

GUIDEMANN Frieda née ALTENBACH le 06/06/1920

KLOPFENSTEIN Marguerite née LORENTZ le 05/05/1921

DAMETTI Jeanne née le 27/05/1934

HECKER Odile née FELLMANN le 03/05/1936

RICKLIN Nicole née CLERC le 05/05/1936

ENDERLIN Marie-Thérèse née MARTIN le 14/06/1940

FELLMANN Gérard né le 10/06/1941

SCIOLA Renée née KAEHLIN le 03/06/1942

HEINIS André né le 10/05/1945

DUBAIL François né le 31/05/1946

DANGEL Claudine née BACHER le 15/06/1948

HALBEISEN Françoise née CORBAT le 02/06/1949

KAEHLIN Angèle née TELLEZ MUNOZ le 19/06/1949

CHAPUIS Roland né le 21/06/1949

GERBER Marie Lucie née DOUCE le 03/06/1950

HEINIS Marie née BIHL le 27/06/1950

HEINIS François né le 23/05/1951

WERTH Suzanne née le 28/06/1951

CLAISSE Christine née PERIAT le 13/06/1952

TSCHAN Jean-Pierre né le 14/06/1953

FLEURY Evelyne née DETTWILLER le 16/05/1954

GERBER Charles né le 03/06/1954

GERBER Raymond né le 22/06/54

*Heureux Anniversaire*

## Au Centre Médical : l'Hypnose au service de la thérapie

*A l'inverse de l'Hypnose de Spectacle où vous pouvez « tout faire » avec une personne sans qu'elle ne se rappelle quoique ce soit, l'Hypnose en Cabinet est un état de conscience modifiée où la personne participe, entend et se souvient de la séance !*

**En thérapie, chez l'enfant, l'ado et l'adulte, l'hypnose est utile pour :**

- **Gérer le stress, les troubles du sommeil**
- **Canaliser une émotion (peur, phobie, anxiété, colère...)**
- **Renforcer la confiance en soi**
- **Réaffirmer l'estime de soi**
- **Se préparer aux examens scolaires, au permis de conduire ...**
- **Gérer le poids, les compulsions alimentaires**
- **Gérer la douleur**
- **Se préparer aux examens médicaux, aux interventions chirurgicales**
- **Mieux vivre un traitement médical lourd (chimiothérapie, greffe ...)**
- **Accepter une maladie chronique**
- **Comprendre les blessures du passé**

Pour toutes ces indications, plusieurs séances sont nécessaires et j'adapte la durée de la prise en charge en fonction de l'évolution de chaque patient.

En effet, chez l'enfant et le jeune adolescent l'évolution est beaucoup plus rapide car ils sont encore imprégnés par « leur monde imaginaire », leur instinct et bien moins conditionnés que l'adulte.

Pour l'ARRET DU TABAC, je propose un protocole spécifique de 2 séances à 8 jours d'intervalle avec l'objectif d'un arrêt complet de la cigarette dans 90% des cas.

SANS AUCUNE COMPENSATION NI PRISE DE POIDS !

Comme disent certains patients : « C'est bluffant » !

En conclusion, je dirais qu'en faisant le choix d'une telle thérapie, vous allez découvrir « une autre façon de prendre soin de Vous », de votre Corps et de votre Esprit, en vivant une expérience unique qui vous apprend à harmoniser tout votre Être pour un mieux Vivre !!!

Vous en sortez grandi et avancez dans la vie avec plus de facilité, de légèreté et de positivité ....

Vous avez alors un autre regard sur vous-même et sur le monde....

**Anne-Catherine**

Pour en savoir plus, consultez mon Site Internet : [www.anne-catherine-baehr.jimdo.com](http://www.anne-catherine-baehr.jimdo.com)

Pour me contacter : 06 73 58 55 03 ou [baehrac@icloud.com](mailto:baehrac@icloud.com)